DEUX DRAMES DE FAMILLE

TRAGIQUE SUICIDE, PRES D'ETAMPES

Etampes, 20 janvier. — M. Barberon, carrier, demeurant à Bois-Herpin, près d'Etampes, devenu impotent, se trouvait sans travail. Sa femme et lui, après avoir épuisé leurs dernières ressources, avaient résolu de mettre fin à leurs jours.

On a trouvé le malheureux ouvrier mort dans sa cuisine. Il s'était fait sauter la cervelle d'un coup de son fusil de chasse. De son côté, Mme Barberon avait allumé son poêle après avoir enlevé le tuyau. Etendue sur le lit, ayant à ses côtés sa fillette, âgée de sept ans et demi, elle attendait la mort. Quand les secours arrivèrent, la fillette avait cessé de vivre; la mère était dans le coma.

Transportée à l'hôpital d'Etampes, celle-ci a pu être rappelée à la vie. Elle a été mise à la disposition du parquet.

A BIZERTE, UN COMMERÇANT POIGNARDE LES SIENS

Tunis, 20 janvier. — Un drame effroyable vient de jeter la consternation dans tout Bizerte : un commerçant de cette ville, ayant récemment épousé une jeune Anglaise, un enfant était issu de cette union et le bonheur régnait dans ce jeune ménage, lorsque les parents de la jeune femme arrivèrent en Tunisie pour passer l'hiver en compagnie de leur seconde fille, âgée de dix-sept ans.

Or, peu après l'arrivée de la famille à Bizerte, le père de la jeune femme, dans une crise de folie subite, s'empara d'un couteau et poignarda sa femme et ses deux filles.

L'aînée, très grièvement atteinte ne survivra probablement pas à ses blessures; la cadette est moins grièvement blessée, mais la malheureuse mère fut tuée net.

Le malheureux dément, auteur de cette effroyable tragédie, a été arrêté.

La distribution postale du dimanche reprise le 22 janvier

Paris, 20 janvier. — Conformément aux déclarations faites précédemment par M. Paul Laffont, l'administration des P. T. T. a décidé de rétablir, à partir du 22 janvier, la distribution dominicale des lettres et des journaux dans toutes les communes de France et hameaux de plus de cent habitants.

Les corps de nos soldats ramenés de Salonique

Marseille, 20 janvier. — Le ministère des Pensions vient de faire connaître à l'Association Nationale des Poilus d'Orient, à Marseille, que le premier convoi de corps ramenés de Salonique n'arrivera à Marseille qu'à la fin du mois ou dans les premiers jours de février.

LE PAIEMENT EN RENTES DES CONTRIBUTIONS

M. le Directeur de la Comptabilité publique au Ministère des Finances vient d'adresser à MM. les Trésoriers-payeurs généraux, la circulaire ci-après :

Aux termes de l'article 61 de la loi de finances de 1922

Ne pourront faire l'objet d'un paiement en rentes les portions de contribution qui n'auront pas été acquittées dans un délai de deux mois après la date de l'exigibilité légale.

Toutefois, les bénéficiaires de suspensions de paiements ou de sursis accordés dans les conditions prévues par les articles 15 de la loi du 31 décembre 1919, 19 de la loi du 25 juin 1920, et 3 de la loi du 7 mars 1921, pourront être admis à s'acquitter des portions de contributions visées par lesdits sursis ou suspensions au moyen des titres de rentes dont ils justifieront être possesseurs dans le mois de la promulgation de la présente loi.

Les contribuables qui n'ont pas encore acquitté de fractions de cote échues depuis deux mois ou plus, sont donc déchus du droit d'acquitter lesdites fractions en rentes.

Ceux qui sont encore redevables de termes échus depuis moins de deux mois sont invités, s'ils désirent s'acquitter en rentes, à opérer leurs versements avant l'expiration de ce délai.

Ceux enfin qui bénéficient de sursis motivés par des pourvois devant la Commission supérieure par des demandes de détaxe, ou par des réinvestissements de bénéfices, sont invités à faire connaître, dans le délai d'un mois, au trésorier général du département d'imposition, les numéros des titres actuellement en leur possession, avec lesquels ils comptent s'acquitter.

Cette notification, dont il leur sera accusé réception par la Trésorerie générale, ne les empêche nullement de disposer des titres dont il s'agit, notamment pour gager un prêt; mais aux termes de la loi, les paiements ultérieurs en rentes ne pourront être effectués qu'au moyen des titres ainsi déclarés.

GRAVE COLLISION D'AUTOS A SATORY

Un militaire est tué, deux autres sont blessés

Versailles, 20 janvier. — Un accident d'automobile s'est produit hier soir, dans le bas de la côte de la Minière, près du camp de Satory.

Quatre soldats du 503e régiment de chars d'assaut, désignés par la section technique de ce régiment pour aller chercher à Saint-Cyr une baraque dans une camionnette-automobile, regagnaient le camp de Satory, lorsque dans la descente de la Minière la camionnette entra en collision avec une voiture chargée de fourrage.

Un choc violent se produisit et les quatre militaires furent projetés à terre. L'un d'eux, le soldat Sotteau, atteint d'une fracture du crâne, est mort en arrivant à l'hôpital militaire de Versailles. Les deux autres, nommés Perrin et Mabla, blessés, ont été transportés à l'infirmerie du 503e. Quant au conducteur de la camionnette, nommé Desfin, il n'a reçu aucune blessure.

Un grand incendie à Glascow

Cinq morts

Glascow, 20 janvier. — Un incendie s'est déclaré à la gare de marchandises du North British Railway, à Glascow. Il y a cinq morts. Les pertes sont évaluées à plus d'un demi-million de livres sterling.

LE RÉTABLISSEMENT du service postal du dimanche

Une protestation du Syndicat des Employés de Roubaix-Tourcoing envoyée au Sous-Secrétaire d'Etat des P.T.T.

Le Syndicat des Employés de Roubaix-Tourcoing a adressé, le 20 janvier, le télégramme et la lettre suivants à M. Paul Laffont, sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes :

Nous avons l'honneur de vous confirmer le télégramme suivant, envoyé ce jour :

« Syndicat Employés Roubaix-Tourcoing proteste énergiquement contre mesure inhumaine imposant travail aux postiers pour distribution du dimanche. — Par ordre : Salomon. »

Nous prenons la liberté de vous exposer que la décision qui a été prise de rétablir la distribution postale le dimanche, nous paraît aussi regrettable qu'injustifiée.

La suppression des distributions postales le dimanche ne peut constituer une gêne pour personne. L'expérience a porté sur un temps assez long pour être concluante.

D'autre part, si, évidemment, certains intérêts subissent un léger dommage du fait de l'absence de distribution postale le dimanche, ce ne peut être une raison pour obliger une catégorie de travailleurs de vivre autrement que tout le monde, et, uniquement, parce que tel a été le bon plaisir de certains destinataires omnipotents.

La mesure prise ne peut avoir qu'un seul résultat certain : celui de constituer une augmentation de dépenses, sous une forme ou une autre, pour le budget national.

Nous nous devons à nous-mêmes de vous signaler combien cette mesure de régression sociale nous paraît être le premier acte d'une série qui va suivre.

Nous attirons tout spécialement votre attention sur les conséquences imprévues que peut avoir la distribution du dimanche, par le fait que certains employés seront sollicités pour le courrier de ce jour de repos.

Par ailleurs, nos employeurs invitent le Gouvernement à ne voter aucune nouvelle loi sociale, constituant des charges pour la production, avant que pareilles charges ne soient imposées dans les autres pays producteurs du monde.

Nous estimons que, sans charges nouvelles, au contraire, nous pourrions bien imiter l'Amérique, l'Angleterre et la Hollande, où, depuis un temps immémorial, on ne fait pas de distribution postale le dimanche.

Nous voulons espérer, Monsieur le sous-secrétaire d'Etat, que la décision rétablissant les distributions postales le dimanche, sera incessamment rapportée.

Nous vous exprimons, etc...

Pour le Conseil syndical et par ordre : (Signé) : E. Salomon

Un ordre du jour des facteurs de Roubaix-Tourcoing

On nous communique l'ordre du jour suivent adopté à l'assembée générale du Syndicat des Facteurs de Roubaix-Tourcoing et environs :

Considérant que le rétablissement du service postal du dimanche est contraire aux idées du public en entier, déclare lui donner satisfaction en maintenant la suppression du service postal du dimanche.

Les futurs cardinaux français

La mort des cardinaux de Cabrières, évêque de Montpellier; Dubourg, archevêque de Rennes; celle du cardinal Amette, remplacé par Mgr Dubois, déjà cardinal-archevêque de Rouen, a fait disparaître trois cardinaux français. On pense que le prochain Consistoire élèvera au Cardinalat au moins deux prélats français.

D'après une agence, dont nous reproduisons l'information sous toutes les réserves qu'elle comporte, les noms de NN. SS. Charost, archevêque de Rennes, ancien évêque de Lille; de la Villerabel archevêque de Rouen, ancien évêque d'Amiens; Touchet, évêque d'Orléans, ont été prononcés. On parle aussi de Mgr Gibier, évêque de Versailles, et Mgr Julien, évêque d'Arras.

LE CONSEIL DE REVISION EN 1922

Les opérations du conseil de revision pour l'examen des ajournés des classes 1919, 1920 et 1921 et des jeunes gens de la classe 1922, sont fixées ainsi qu'il suit :

Etrangers au département : A la Préfecture, 15 heures, mercredi 25 janvier.

Cysoing : Ecole maternelle, 14 h. 30, vendredi 3 février.

Roubaix-Ouest : Hôtel de Ville, 9 heures, jeudi 16 février.

Lannoy : Mairie, 15 h., jeudi 16 février.

Tourcoing-Sud : Hôtel de Ville, 9 heures 30, vendredi 17 février.

Roubaix-Nord : Hôtel de Ville, 9 h., lundi 6 mars.

Roubaix-Est, Hôtel de Ville, 14 heures 30, lundi 6 mars.

Tourcoing-Nord : Hôtel de Ville, 9 heures, jeudi 9 mars.

Tourcoing-Nord-Est : Hôtel de Ville : 14 h. 30 : jeudi 9 mars.

Quesnoy-sur-Deûle : Ecole communale de garçons, 14 h. 30, vendredi 10 mars.

Etrangers au département : A la Préfecture, 15 heures, mercredi 22 mars.

Décisions sur les jeunes gens ajournés pour visite ou production de pièces ; clôture des listes de recrutement cantonal : samedi 15 avril, à 15 heures, à la Préfecture.

Les soins médicaux et pharmaceutiques aux mutilés

La modification à l'article 64 de la loi du 31 mars 1918

Paris, 20 janvier. — La Commission des pensions de la Chambre, réunie sous la présidence de M. Barillet, a adopté le rapport de M. Ricolfi sur le projet de loi portant modification de l'article 64 de la loi du 31 mars 1918, en ce qui concerne les soins médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques à donner aux mutilés et réformés de la guerre, l'organisation du contrôle et du contentieux.

La Commission demandera la mise à l'ordre du jour de la discussion de ce projet pour une des plus prochaines séances de la Chambre.

UN MEURTRE Rue de l'Amiral-Courbet A TOURCOING

Une jeune fille frappée d'un coup de couteau. — Le coupable en fuite. — Le service de la sûreté procède à son arrestation à Marcq-en-Barœul.

La rue de l'Amiral-Courbet a été, vendredi soir, le théâtre d'un drame rapide, au cours duquel une jeune fille a été traîtreusement poignardée. Celle-ci a succombé peu de temps après à sa blessure.

Son meurtrier, qui avait pris la fuite, a été arrêté sur le territoire de Marcq-en-Barœul, par le service de la Sûreté, qui s'était immédiatement mis à sa recherche

UN FAUX MENAGE

Il y a un an environ, un ouvrier maçon, Albert Pupe, originaire d'Ardres (Pas-de-Calais), faisait la connaissance, à Lille, d'une veuve, Mme Machaud, née Marie Willems, âgée de 50 ans, d'origine belge. Peu de temps après, l'homme et la femme vinrent habiter en garni à Tourcoing, « Au grand logement » tenu par M. Hornaert, rue de l'Amiral-Courbet, 83. La veuve Machaud avait une jeune fille, Maria Machaud, âgée de quinze ans et demi, qui vint demeurer avec eux.

Mme Machaud s'occupait du ménage; son ami Albert Pupe se rendait au chantier quand l'envie lui venait de travailler, car il était buveur et brutal. De son côté, Mlle Maria Machaud était occupée à la filature Charles Six, rue du Château, où elle était assidue.

La brouille se produisit dans le faux ménage. Pupe rechercha, dès lors la jeune fille. A différentes reprises, il aurait demandé à la jeune fille de quitter sa mère pour le suivre vers une autre retraite.

Mlle Machaud résista aux propositions de l'individu qui déjà l'avait menacée. Devant l'attitude de Pupe, la jeune fille avait informé sa mère, c'est ainsi que celle-ci redoutant la colère de son ami, avait résolu de se rendre à la rencontre de sa jeune fille, à la sortie de la fabrique.

LE MEURTRE

Vendredi soir, vers 18 h. 30, Mme Machaud revenait donc vers son domicile, en compagnie de sa jeune fille qui avait terminé son travail. Les deux femmes avaient déjà abordé la rue de l'Amiral-Courbet, quand, arrivées en face du numéro 29, elles virent une silhouette sortant des ténèbres qui s'avançait vers elles. C'était Albert Pupe. Celui-ci s'élança sur Maria Machaud et, la prenant par le poignet, lui intima l'ordre de le suivre.

UN COUP DE COUTEAU DANS LE COU DE LA JEUNE FILLE

Sur la réponse négative de Mlle Machaud, l'individu sortit un couteau de sa poche, dont il plongea la lame dans le cou de la jeune fille. Aussitôt, Mlle Machaud s'affaissa en poussant un cri, tandis que son agresseur prenait la fuite vers la rue de Gand.

MORT DE LA VICTIME

A la vue de sa fille étendue inanimée et ensanglantée sur le pavé, Mme Machaud appela au secours. Ses appels attirèrent les voisins et les passants. La police, informée par téléphone, arriva aussitôt. On s'empressa auprès de la victime, qui râlait. Relevée, elle fut transportée en voiture au domicile de M. le docteur Delegrange, rue de Gand, mais lorsqu'on voulut la descendre du véhicule, on s'aperçut que la malheureuse avait succombé.

Le praticien releva au côté droit du cou, une plaie profonde et large de deux centimètres et demi; une section de l'artère carotide avait provoqué une abondante hémorragie et déterminé la mort.

A LA RECHERCHE DU MEURTRIER EN FUITE

Sur ces entrefaites, M. Lenfant, commissaire central, avait mobilisé toute sa police; les postes des localités voisines avaient été mis au courant, des agents étaient dirigés de tous côtés.

L'ARRESTATION SUR LE TRAMWAY MONGY

M. Emile Leman, chef de la sûreté, accompagné de l'agent de sûreté Fornier, avait pris la direction de Lille avec le Mongy. En cours de route, à proximité du Croisé-Laroche, les deux agents remarquèrent un individu essoufflé et à la mine effarouchée, qui escaladait le marchepied du tramway Mongy. Les agents appréhendèrent l'individu, c'était Pupe, le meurtrier. Se voyant découvert, le misérable avoua son forfait.

PUPE RAMENÉ A TOURCOING

Les agents l'arrêtèrent et le ramenèrent par le tramway se dirigeant vers Tourcoing. Pupe fut conduit devant M. Gabillaud, commissaire de permanence qui avait commencé son enquête. Les agents le fouillèrent, mais ils ne retrouvèrent pas le couteau dont avait fait usage le meurtrier. Celui-ci l'avait jeté au hasard dans sa fuite précipitée.

Pupe, après avoir été interrogé sommairement, a été gardé à la disposition du Parquet que M. Lenfant, commissaire central, a avisé téléphoniquement. L'enquête se poursuivra aujourd'hui samedi.

Le corps de Mlle Maria Machaud a été transporté à la morgue de l'Hôpital aux fins d'autopsie.

LA LAINE A LONDRES

(D'un correspondant particulier)

Londres, 20 janvier 1922

Animation toujours très vive. Mérinos et croisés fins en suint, 5 p. c. plus cher qu'à l'ouverture. Croisés communs plus faciles. Autres genres fermes.

L'Allemagne et l'Amérique sont aux achats

Dans la Légion d'honneur

Sont nommés dans la Légion d'honneur au titre du ministère des Pensions. Au grade de chevalier:

Mmes Lavise, née Boissier, membre du Conseil d'administration de l'Association d'aide aux veuves;

Mathieu-Sicaud, née Frayssinet, directrice de l'Ecole de rééducation de l'aide immédiate.

MM. Casamian, membre du Comité directeur de l'Union fraternelle des blessés de guerre;

Héraud Marcel, membre de l'Office national des mutilés;

Montagne, rédacteur au « Courrier du Pas-de-Calais », secrétaire adjoint de la Fédération des Combattants du Pas-de-Calais.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, SAMEDI 21 JANVIER :

Aujourd'hui, sainte Agnès ; demain, saint Vincent.

21e jour de l'année.

Soleil : Lever à 7 h. 36; coucher à 16 h. 30.

Lune : Dernier quartier du 19. Nouvelle, le 27.

Caisse d'épargne : Séance de versements et de remboursements, de 9 h. à 10 h. 30.

Bains-douches, rue des Longues-Haies (salle chauffée), ouverts de 8 à 12 h. et de 15 à 19 h.

A 8 h., service anniversaire de la mort de Louis XVI, à Saint-Martin.

A 20 h., « Carmen », opéra-comique au Casino.

Les horloges publiques

Il existe, en notre ville, sur de nombreux bâtiments, des horloges qui, jadis, indiquaient l'heure. Depuis la guerre, certains cadrans restent veufs de leurs aiguilles, tandis que sur d'autres les aiguilles s'obstinent à ne pas bouger de place. Elles ne demanderaient certes pas mieux que de trottiner à la ronde, courant l'une après l'autre, mais pour qu'elles fassent cela, il faut qu'on leur en donne le moyen.

Pour certaines, la dépense de remise en état ne serait pas, croyons-nous, trop forte pour qu'on hésite à engager les finances de la ville.

Que de passants, longeant par exemple les Halles Centrales ou bien encore passant à l'angle de la Grand'Rue et de la Place de la Liberté, ou encore Place de la Fosse-aux-Chênes, jettent un coup d'œil sur les horloges placées en ces endroits. Malheureusement pour eux, ils ne sont pas plus renseignés après qu'ils ne l'étaient avant.

Il serait donc intéressant de revoir nos horloges publiques fonctionner.

Quant à celles qui indiquent l'heure, il serait désirable qu'elles donnent l'heure exacte. Sur quelle heure se baser? Sur celle de la Gare. Or, il arrive parfois, nous pourrions même dire très souvent, que l'heure indiquée sur les cadrans publics de la ville ne concorde pas du tout avec celle de la Gare. Ce serait un demi-mal si elles avançaient, mais le contraire se produit et si quelqu'un partant en voyage, ne prend pas l'heure exacte de la gare et se fie à l'horloge placée sur un bâtiment de son quartier, il a quelquefois grande chance de manquer son train.

Remontons donc et faisons marcher toutes les horloges de la ville à l'unisson de l'heure officielle sur laquelle se basent les Compagnies de chemin de fer.

Une médaille de mérite à M. Raymond Dubly

L'excellent équipier du Racing-Club de Roubaix, le sympathique petit Raymond Dubly est un grand « as » du ballon rond.

Tous les Roubaisiens, Tourquennois, Lillois, Parisiens, etc., etc., qui l'ont vu évoluer sur un terrain, le reconnaissent merveilleux et incomparable. De sérieux critiques sportifs disent que c'est le meilleur joueur du continent à sa place.

Dimanche dernier, il a participé au combat France-Belgique, c'était son 20e match international et le capitainat de l'équipe lui avait été confié, on sait de quelle magistrale façon il la conduisit au succès.

En récompense, l'« Auto » lui a décerné une médaille en or qui n'est attribuée qu'aux « as » sportifs. Seuls la possédaient l'aviateur Chavez pour sa traversée des Alpes, et notre national Carpentier.

Toutes nos félicitations au vaillant Roubaisien.

..A LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE. — Conférences. — Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est M. Georges Blondel, professeur au Collège de France, qui donnera samedi, 21 janvier, à 20 h. 30, dans l'amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts et Industries textiles, une conférence sur « La situation actuelle de l'Allemagne » avec projections fixes. La personnalité du conférencier est un sûr garant du succès de cette causerie d'un puissant intérêt d'actualité.

Concours. — Il a été dit par M. le président de la Société au cours d'une des dernières réunions, que le cours de géographie économique serait remplacé, cette année, par un concours de rédaction de comptes-rendus des conférences données pendant la saison. Ce concours est ouvert entre les jeunes gens des deux sexes dont l'âge ne dépassera pas vingt-cinq ans. Des récompenses seront attribuées aux meilleurs travaux; il s'agira de donner le compte-rendu d'au moins quatre sujets, et de se faire inscrire, préalablement, chez M. le Secrétaire de la Société, 40, rue Saint-Georges, à Roubaix en donnant, par correspondance, nom, prénoms, âge et domicile.

HALLE FLIPO : Beurre extra, 18 fr. (hausse 0.50). Grand choix fromages Chester extra 7 fr.; Hollande, 7 fr.; extra, 9 fr.; vieux, 10 fr. Voir les autres sortes. Vin, 1.60. Café, 8.50. Bon pain d'épices, 3 fr.; au miel, 3.75. Vin, à 1.60. 83575d

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS ET INDUSTRIES TEXTILES DE ROUBAIX. — Conférences du dimanche sur l'Apprêt de la Draperie. — Dans la prochaine conférence qui aura lieu dimanche, 22 courant, à 8 h. 45, rue de l'Ermitage, 7, M. Lagache discutera les questions suivantes :

Carbonisage. — Réserve des lisières — tissus chimiqués — incinération — effets fantaisie obtenus par carbonisage.

Revue rapide du matériel employé pour le traitement humide de la draperie. — Epincetage mécanique — Machine à épeutir — Quelques particularités sur les dégorgeuses. Foulons les plus importants, quelques brevets. Savonneuses. Fixage après foulage.

Les conférences sont publiques, il suffit de se faire inscrire au Secrétariat.

BOULANGERIE ÉCONOMIQUE L'UNION. — Le tirage de la tombola est fixé au 15 février prochain.

Le premier lot consiste en une obligation de cinq cents francs de l'emprunt 5 % 1920.

Les personnes en possession du récépissé délivré pendant l'occupation allemande, pourront encore les échanger contre un livret d'adhérent à l'UNION, dont le numéro participera à cette tombola.

A partir de lundi prochain, l'UNION vendra dans tous ses dépôts le pain à 0.90 le kilo. 33886d

NECROLOGIE. — Nous apprenons la mort de Mme Charles Delerue, née Catherine Leuridan, membre du Tiers-Ordre de St-François et de toutes les Confréries de la paroisse Notre-Dame, décédée en son domicile, 5, rue Fosse-aux-Chênes, à l'âge de 64 ans. La défunte était la mère de M. l'abbé Joseph Delerue, professeur au Collège de Marcq-en-Barœul, et la sœur de M. le chanoine Théodore Leuridan, archiviste du diocèse de Lille.

Nous adressons à la famille de Mme Ch. Delerue l'expression de nos vives condoléances.

BEURRE de Normandie, 9 fr.: Charentais, 11.50; Hollandais, 12.50 Avesnes, 13.50; Margarine Hollandaise, 5 fr.; café extra, 7.50; Fromages Hollande, Gouda, Gruyère, Chester, de 6 à 10 f. le k. **Laiterie des Halles**, 51, r. **Pierre-Motte**.

L'ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE LOUIS XVI. — On nous prie de rappeler:

Aujourd'hui, samedi, 21 janvier, à 8 heures, en l'église Saint-Martin, sera célébrée la messe pour la France, en mémoire du roi Louis XVI.

LES MEILLEURS CHOCOLATS et les moins chers sont fabriqués à la **Coopérative, 109, rue du Pile.** Ménagères! exigez de vos fournisseurs, les marques « Chantecler, L'Employé Lumina », et demandez : « Fondants, Bouchées, Rochers, Pralinés » de la Coopé. 85358

LA MUTUELLE DU PERSONNEL DU RAVITAILLEMENT. — C'est demain, dimanche, à 10 heures, qu'aura lieu la réunion générale comportant l'élection de la Commission du personnel du ravitaillement.

A cette réunion seront exposés la situation du budget de la société et l'état des cotisations des mois de novembre et décembre.

D'autres questions très importantes figurent à l'ordre du jour. Les sociétaires absents non excusés, seront rayés des contrôles.

MEUBLES DE LUXE. Fabrication supérieure. A. De Beyne, 167-169, r. Pellart, Rx. Tél. 377.

L'UNION AMICALE ET MUTUELLE DES ANCIENS GRADÉS FRANÇAIS tiendra son assemblée générale dimanche, 22 janvier, à 17 heures, au siège, 46, boulevard Gambetta.

TIMBRES VIOLETS. Réclamez-les partout. 85482

MORT D'UN COMBATTANT DE 1870-71 — M. Henri Dutat, ancien combattant de 1870-71, âgé de 69 ans, est décédé en son domicile, rue Meissonnier, 14.

Les funérailles de M. Henri Dutat auront lieu lundi, 23 janvier, à 8 h. 30, en l'église Saint-Jean-Baptiste.

6,75 BAT SOAP extra. Devos, 19, Gde-Rue. 758-3

UN HOMME ACCUSE SA FEMME DE L'AVOIR FRAPPÉ D'UN COUP DE COUTEAU. — M. le docteur Butruille fils a fait admettre vendredi à l'Hôpital de la Fraternité, un marchand de légumes, M. Georges Leduc, âgé de 35 ans, demeurant rue du Bureau, à Néchin.

Ce commerçant, d'après ses dires, aurait été frappé par sa femme d'un coup de couteau à la main gauche, lui faisant une plaie grave ayant provoqué une hémorragie.

ATTACHEZ VOS CHIENS. — Pour divagation de chien sur la voie publique, un procès-verbal a été rédigé à la charge de Mme François Vanglaebeck, née Rosalie Dewinter, cabaretière, place du Progrès, 25.

SI VOUS AVEZ UNE HERNIE NE LAISSEZ PAS ÉCHAPPER CETTE OFFRE.

Un grand chirurgien de Paris, le Docteur Livet-Garigue, a découvert une nouvelle méthode contre la hernie dont les effets sont absolument merveilleux. Sans se déranger et sans avoir rien à payer, chacun peut la recevoir chez soi. Il suffit simplement d'envoyer son nom et son adresse à **l'INSTITUT ORTHOPÉDIQUE** (Division 77), 7 bis, rue Eugène Carrière, à Paris, qui, seul, est chargé de faire connaître cette découverte au public. Aussitôt, vous recevrez par la poste un paquet fermé sans marques extérieures et contenant la précieuse méthode de cet éminent Docteur. Si vous êtes soucieux de votre santé, et si vous désirez quitter votre bandage gênant sans risques, n'hésitez pas, écrivez ce jour-même. 59d

CROIX

FUNERAILLES D'UN BRAVE. — Cet après-midi, samedi, à 15 h., en l'église Saint-Pierre, auront lieu les funérailles de M. Henri Bulteaux, sergent au 72e R.I., titulaire de la croix de guerre avec citations, décédé le 12 avril 1919, à Amiens (Somme), à l'âge de 31 ans, des suites de blessures reçues au champ d'honneur. — Assemblée au dépositoire de l'Hospice de Croix à 14 h. 30.

La famille de ce brave habite 10, rue Saint-Piat.

LA CIRCULATION SUR LE NOUVEAU BOULEVARD. — Suivant le règlement en vigueur, la circulation sur la chaussée centrale du Nouveau Boulevard est réservée uniquement aux voitures. Deux cyclistes qui y avaient contrevenu, ont fait l'objet de procès-verbaux. Ce sont MM. Léon Hillewaere, 37 ans, bitumier, rue des Ecoles, cité Saint-Louis, 42, à Lille, et Jules Verschelde, 19 ans, peintre, rue de Tourcoing, 96, cité Claeys, 4.

WASQUEHAL

LE CONSEIL DE REVISION. — Les jeunes gens de la classe 1922 inscrits sur les tableaux de recensement de Wasquehal, passeront devant le Conseil de révision avec les jeunes gens du canton de Roubaix-Ouest, à l'Hôtel de Ville de Roubaix, le jeudi 16 février, à 9 heures.

WATTRELOS

FRATERNELLE DES COMBATTANTS ROUBAISIENS (Section de Wattrelos). — Le Conseil d'Administration de la section informe ses adhérents qu'une permanence sera établie au siège de la section, Café Lecomte, Grand'Place, à partir de dimanche prochain, 22 janvier, pour le règlement des cotisations de 1922 et tous autres renseignements.

La Commission espère que chacun voudra se hâter, afin d'éviter l'encombrement qui se produit à chaque assemblée générale, ce qui nuit au contrôle.

LES PRIX DE LA VIANDE FRAICHE. — M. Briffaut, maire, vient de recevoir de la Chambre syndicale des bouchers, les nouveaux prix de viande fraîche. Voici la liste de ces prix :

Bœuf. — 1re qualité : Filet hors catégorie à 16.50 et 15.50. Aloyau sans os, 13 et 12 fr. le k. — 1re catégorie avec os : Aloyau avec os, levée plein du gros flanchet, 9.75 et 8.75. — 2e catégorie : Pièce à queue, nœud du roi, carotte, train de côtes, barounne, épaisse raccourcie, bavette, aloyau : 7 et 6 fr. — 3e catégorie : Raccourcures, côtes découvertes, atteinte, épaule, flanchet, carbonades sans os : 6 et 5 fr. Os, 0.50. — 4e catégorie : Poitrine, croisure, collier, jarret, gras, rognon, 4 fr., 3 fr. — Prix moyen, 6.44.

Veau. — 1re catégorie : 1re qual., Rouelle, entre-deux et filet, 1res côtelettes, 13.30. — 2e catégorie : Epaule, côtelettes secondes, flanchet, 12.30. — 3e catégorie : Fricassée, poitrine, collier, jarret, 9.50. Os, 2 fr. le kilo. — Prix moyen, 11.50.

Mouton. — 1re catégorie : 1re qual. : Agneau, gigot, filet, 10.50. — 2e catégorie : Epaule, atteinte, côtes secondes, 9.50. — 3e catégorie : Fricassée, poitrine, collier, 8 fr. — Prix moyen, 9.25.

Porc du pays. — 1re qual., 1re catégorie : Jambon, filet, côtelettes dégraissées, 11.25. — 2e catégorie : Epaule, atteinte, 9.25. — 3e catégorie : Poitrine, flanchet, panne, 7.25. — 4e catégorie : Tête, jambette, gras gorge, flanc, 4.00. — Pâtés, hachis et saucisses, saucisson, 8 fr. — Prix moyen, 7.80.

LANNOY

FLERS

REVISION DES LISTES ELECTORALES. — La Mairie nous prie d'insérer:

Le tableau rectificatif de la liste électorale est déposé, à partir de ce jour, au bureau des élections, à la Mairie, pour être communiqué à tout requérant. Les demandes en inscription ou en radiation sont reçues tous les jours de la semaine, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 h. jusqu'au 4 février prochain à minuit, dernier délai.

ASCQ

ACCIDENT DE TRAVAIL. — A la distillerie Bernaert-Toulemonde, un journalier, Albert Boucherie, 30 ans, demeurant rue de la Gare s'est fait une entorse au poignet droit au cours de son travail. 15 jours de repos.

FOREST

BUREAU DE BIENFAISANCE. — La Commission administrative du Bureau de Bienfaisance se réunira aujourd'hui, samedi, à 20 h. 30. Ordre du jour : Examen du budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira dimanche 22 janvier, à 10 heures. Ordre du jour : Questions diverses.

DECLAREZ VOS CHIENS. — La mairie nous prie d'insérer : « Tout détenteur de chiens doit en avoir fait la déclaration à la mairie, bureau du secrétaire, avant le 1er février 1922. Ceux qui ne l'auraient pas fait à cette date, seront passibles d'une contravention. »

CYSOING

ABANDON DE VOITURES. — M. Joseph Merlin, domestique chez M. Henri Lemaire, maréchal ferrant, à Cappelle, s'est vu dresser procès-verbal pour avoir abandonné son attelage sur la voie publique.

LES ADRESSES DES ANNONCES portant la mention prendre adresse aux bureaux du journal peuvent être consultées chez M. Lernoud, débitant de tabacs à Cysoing. 85499

LE DIMANCHE du *JOURNAL DE ROUBAIX*

VOICI le sommaire de notre Supplément Hebdomadaire Illustré, qui paraîtra dimanche :

PAGE I

Le Ministère Poincaré. (Portrait du président du Conseil et des ministres).

PAGE II

Chronique de la Semaine : Celui qui n'a pas été appelé, Adrien Vély.

Fiançailles royales. (Le roi Alexandre Ier et sa fiancée, la princesse Marie de Roumanie).

Un effet de neige à la campagne.

Fables, Franc-Nohain.

Notes gaies : Le gigot, Raoul Ponchon.

PAGE III

L'évacuation des hommes et femmes en 1916, à Roubaix. (Un groupe d'évacués au travail).

Conte du dimanche : Déjeuner de chasseurs.

PAGES IV & V

L'occupation à Roubaix.

Les exigences allemandes à Tourcoing.

Les Sports : Le match France-Ecosse. (Les équipes).

Le problème de la circulation à Paris. (Un agent monté).

PAGE VI

Le Petit-Fils de Rocambole, feuilleton.

PAGE VII

S'ils avaient été vainqueurs, Marc Landry.

Le Jeu de Dames.

Recettes de cuisine. — Conseils pratiques.

LE NUMÉRO : HUIT PAGES : 10 CENTIMES.

DERNIÈRE HEURE

Le Pape est résigné

Une belle parole de l'illustre malade

Rome, 20 janvier, 23 h. 30. — Le docteur Battistini a visité de nouveau le Pape à 23 h. Après un long examen il a déclaré avoir relevé un râle plus accentué et une angoisse catarrhale toujours également répandue.

Dans les poumons, plusieurs foyers d'infection se sont développés. Le docteur a essayé vainement de provoquer l'expectoration. La température est toujours aux environs de 38°5.

En raison de l'état de santé du Pape, les médecins restent toute la nuit à son chevet.

Le Saint-Père est résigné. Il se montre plus préoccupé des devoirs de sa charge et de sa haute mission, que soucieux de sa santé.

« Si, aurait dit l'illustre malade, le Seigneur croit que je sois encore utile à l'Eglise, cela va bien; si non, que sa volonté soit faite. »

La sœur de Benoît XV, la comtesse Persico, est retenue à Venise, par la maladie.

LES ATTRIBUTIONS DU MARÉCHAL PÉTAIN

La protestation du groupe radical et radical-socialiste

Paris, 20 janvier. — On assurait, ce soir, dans les couloirs de la Chambre, qu'après avoir pris connaissance de la lettre remise à M. Poincaré par M. Renard, au nom du groupe radical et radical-socialiste concernant la réorganisation du ministère de la guerre, le président du Conseil aurait déclaré au président du groupe qu'il répondrait également par lettre, donnant toutes précisions utiles sur les attributions du maréchal Pétain, en soutenant la légitimité du décret qui avait été pris, mais qui n'a pas encore été promulgué à l'« Officiel ».

L'émission des Bons de la Défense

Un groupe de députés dépose une proposition de loi pour leur suppression

Paris, 20 janvier. — Au groupe des républicains de gauche, M. Noblemaire a été remplacé à la Commission de l'armée par M. Ignace.

M. Fribourg et une cinquantaine de ses collègues viennent de déposer une proposition de loi tendant à l'abrogation des lois des 10 février 1915 et 16 février 1917 qui autorisent le ministre des Finances à émettre des obligations, au mieux des intérêts du Trésor.

L'exposé des motifs fait ressortir cette considération que les Bons de la Défense, après avoir rendu de précieux services pendant la guerre, constituaient actuellement un système inadmissible d'emprunt déguisé.

Au Congrès des Travailleurs des Chemins de fer

La nationalisation industrialisée est réclamée

Paris, 20 janvier. — La Fédération des travailleurs des chemins de fer, réunie en Congrès, a tenu sa séance de clôture, salle des Sociétés savantes. Après une longue discussion sur la loi réorganisant le régime des chemins de fer, l'assemblée a adopté un ordre du jour réclamant la nationalisation industrialisée.

Un délégué du Nord, à la suite de l'adoption de cet ordre du jour, a déclaré que le réseau Nord s'est abstenu, mais il s'incline devant le vote du Congrès.

Un Belge sera jugé en France pour intelligences avec l'ennemi

Paris, 20 janvier. — Pendant l'occupation en Belgique, le Belge Eloi Courtey se livra à l'embauchage d'ouvriers pour le compte des Allemands. Inculpé d'intelligences avec l'ennemi par le tribunal de Huy (Belgique), Courtey se réfugia en France, à Fontenay-sous-Bois.

M. Jousselin vient de clore l'enquête en renvoyant l'inculpé devant la Chambre des mises en accusation, en vue de sa comparution prochaine devant les Assises de la Seine, en vertu du droit que confère à l'Etat français le traité passé avec la Belgique pour la répression de ces sortes de crimes commis dans l'un ou l'autre pays.

LE CAMBRIOLAGE D'UNE BIJOUTERIE A BRUXELLES

Louis de Béjarry est mis en liberté

Bruxelles, 20 janvier. — Le Parquet a ordonné de mettre en liberté Louis de Béjarry, inculpé dans le cambriolage d'une bijouterie de l'Avenue Louise.

UN FORMIDABLE INCENDIE A MANILLE

IMMENSES DEGATS

Manille, 20 janvier. — Le plus grand incendie dans l'histoire de l'occupation américaine s'est produit à Manille, laissant 12.000 personnes sans abri et causant des dégâts évalués à environ 1.000.000 de pesos.

Trente-deux pâtés de maisons du quartier indigène ont été détruits.

La police fait des recherches minutieuses afin de découvrir les incendiaires éventuels.

REICH ET SOVIETS

Des plénipotentiaires rouges sont à Berlin

Berlin, 20 janvier. — Suivant le « Journal de 8 heures du soir », les plénipotentiaires du gouvernement soviétique russe sont arrivés à Berlin. Ils ont pour mission de donner au gouvernement d'Empire toutes les garanties nécessaires pour permettre, aussitôt que possible, une collaboration effective des deux pays.

COURTES DÉPÊCHES

— Les officiers de la commission de contrôle interalliée en Allemagne, ont découvert un important dépôt d'armes dans une maison privée près de Potsdam.

— Le Sénat américain a confirmé la nomination de M. Henri Flechter comme ambassadeur en Belgique.

— Le vieux cuirassé « Marceau » s'est échoué à Bizerte, après rupture de ses amarres.

— La nouvelle suivant laquelle lord Curzon aurait proposé aux Grecs d'évacuer Smyrne, est dénuée de fondement.

Dernières Nouvelles Régionales

LA MISE EN DISPONIBILITÉ DE M. TREPONT, PREFET DU NORD EN SEPTEMBRE 1918

Le Conseil d'Etat fait droit à une requête de M. Trépont

Le Conseil d'Etat a examiné une requête de M. Trépont, préfet en disponibilité, contre un décret du 24 septembre 1918, qui lui a donné un successeur dans les fonctions de préfet du département du Nord, et contre une mention dudit décret, aux termes de laquelle il aurait été mis en congé sur sa demande.

La disposition du décret qui a mis en congé M. Trépont, est annulée.

M. Trépont est renvoyé devant le ministre de l'Intérieur.

COUR D'APPEL DE DOUAI. — Un écho de la grève générale du textile de Roubaix-Tourcoing. — Plusieurs grévistes condamnés par le Tribunal correctionnel de Lille, pour entraves à la liberté du travail pendant les grèves de Roubaix-Tourcoing, ont fait appel de ces jugements.

Après plaidoirie de Mes Torrès et Laffont, la Cour a rendu les arrêts suivants :

MM. Pierpont et Depoorter sont condamnés chacun à 1 mois de prison avec sursis et 100 francs d'amende.

M. Vandewatine, à 2 mois de la même peine et 100 fr. d'amende.

La Cour confirme la peine prononcée contre M. Vierman, mais lui accorde le sursis.

ACCIDENT D'AUTOMOBILE A LILLE. — Vendredi, vers 21 h. 30, une automobile passait place Richebé. Elle était conduite par M. Lehembre, négociant à Wattrelos, rue du Crétinier; sur le coussin du fond se tenait M. Henri Soufflet, 27 ans, ouvrier mineur, à Liévin. A un certain moment, M. Soufflet s'étant penché à l'arrière, fut projeté sur la chaussée. Blessé au cuir chevelu, il a été soigné dans une pharmacie voisine.

DERNIERES NOUVELLES SPORTIVES

HOCKEY

Chamonix, 20 janvier. — Championnat de France de hockey sur glace : Paris bat Chamonix par 6 buts à 2.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

COTONS. — Liverpool, 20 janvier. — Ventes, 7.000; importations, 6.990; américain, hausse, 7 à 33; brésilien, hausse, 7; égyptien, baisse, 50 à 75.

Clôture. — Janvier, 10.34; février, 10.31; mars, 10.32; avril, 10.27; mai, 10.28; juin, 10.22; juillet, 10.20; août, 10.10; septembre, 9.97; octobre, 9.84; novembre, 9.75; décembre, 9.69.

Sakellaridis. — Janvier, 17.30; février, 17.45; mars, 17.50; avril, 17.60; mai, 17.75; juin, 17.90; juillet, 18.05; autres mois inconnus.

New-York, 11 heures. — Mars, 17.64; mai, 17.44; juillet, 16.98; octobre, 16.35.